

AVIS D'IMPÔT 2018

TAXE D'HABITATION
votée et perçue par la commune et divers organismes
CONTRIBUTION A L'AUDIOVISUEL PUBLIC
votée par le Parlement et versée aux entreprises de l'audiovisuel public

IMPORTANT

À la suite de la réforme nationale de la taxe d'habitation, vous bénéficiez pour cette année d'une réduction de 30 % de cet impôt. Toutefois, l'une au moins de vos collectivités locales ayant augmenté son taux ou supprimé des avantages vous concernant, votre gain est diminué de 1 €.

Votre taxe d'habitation est donc de 153 €. Sans cette réforme, elle serait de 217 €.

MME GLASER SARAH MAUD
9 RTE DE MINERVE
34210 AZILLANET

Vos références

N° fiscal (vous) (C) : 05 17 387 589 089
Référence de l'avis : 18 34 7273630 17
Identification de votre imposition :
Département : 340
HERAULT
Commune : 020
AZILLANET
Lieu d'imposition : 0085
9 RTE DE MINERVE
Numéro FIP : 340 86 13 5145478789 4
Numéro de rôle : 770
Date d'établissement : 11/09/2018
Date de mise en recouvrement : 30/09/2018

Votre situation

MONTANT À PAYER
Au plus tard le **15/11/2018** **153,00 €**
Détail du montant à payer
Montant de votre taxe d'habitation 153,00 €
Montant de votre contribution à l'audiovisuel public 0,00 €

Vous êtes redevable du montant figurant dans le cadre « Votre situation » (montant à payer).

Si vous avez opté pour l'avis d'impôt en ligne, vous devez payer :

- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone ou courriel **uniquement pour adhérer au prélèvement à l'échéance** (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 1er jour du mois de la date limite de paiement.

Pour 2019, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

OCCUPANT(S)				
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts-année
340861351454787894	MME GLASER SARAH MAUD	S	11896	2,00 7

TAXE D'HABITATION 2018	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI	
Valeur locative brute	3433		3433	3433	3433	
Valeur locative moyenne	2221		2194	2221	2221	
A •Général à la base			10 %			
B 339						
A •Personne(s) à charge						
T - Par personne rang 1 ou 2	10 %		20 %			
T pour 1 personne(s)	222		601	222	222	
E - Par personne rang 3 ou +	15 %		25 %			
M pour personne(s)					222	
E •Spécial à la base						
N						
T •Spécial handicapé			10 %			
S						
Base nette d'imposition	3211		2493	3211	3211	Total des cotisations
Taux d'imposition 2018	9,42 %		12,52 %	0,144 %	0,722 %	642
Cotisations 2018	302		312	5	23	
Cotisations lissées						
Dont Majoration Rés. Secondaires						
Taux d'imposition 2017	9,42 %	0,337 %	12,65 %	0,143 %	- %	
Rappel cotisations 2017	299	11	365	5	-	
Variation en valeur	+3	-11	-53	0	+23	
Variation en pourcentage	+1 %	- %	-14,52 %	0 %	- %	
EVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2017 ET 2018						
	ANNEE 2017	ANNEE 2018	En valeur	En pourcentage	Frais de gestion	+ 7
(a) Cotisations	688	649	-39	-5,67 %	Prélèvements :	
(b) Allègements	0	496	+496	- %	- pour base élevée	
(c) = (a) - (b) Somme à payer	688	153	-535	-77,76 %	- sur rés. secondaires	
					Plafonnement	
					selon le revenu	- 432
					Dégrèvement TH	- 64
LOCAUX TAXES : NOMBRE 1					REGIME P	
Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	Montant de votre impôt	153
0200006513P	Maison		H	3433		

À la suite de la réforme de la taxe d'habitation, vous bénéficiez en 2018 du nouveau dégrèvement (voir détails sur la notice).

MONTANT DE LA CONTRIBUTION A L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2018
Compte tenu de votre déclaration ou de votre situation, vous n'avez pas de contribution à payer pour cette habitation.

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone :**
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 034* - Courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
 SERVICE IMPOTS PARTICULIERS SAINT-PONS - S.A.I.D. SAINT-PONS
 CITE ADMINISTRATIVE GRAND RUE - 34220 ST PONS DE THOMIERES
 Tél : 04 67 97 38 80